



ATTENTION AUX PLANTES INVASIVES



JORAT-MEZIERES

Il est demandé de prêter une attention particulière aux plantes invasives suivantes** qui causent des dommages importants, entre autres, à

- **La santé publique**, en provoquant des allergies, brûlures, et irritations cutanées.
- **La biodiversité**, en éliminant les espèces indigènes, dont des espèces menacées.
- **La sécurité**, en occasionnant des dégâts aux ouvrages, en augmentant les risques d'érosion et en déstabilisant les berges.

La lutte contre les plantes invasives est reconnue comme une priorité par la Confédération et par le Canton. En raison de l'importance des dommages causés et du coût élevé de la lutte, il est important que les interventions soient les plus précoces possible.

Toutes les informations concernant ce sujet sont disponibles sur le site du Canton de Vaud :

<https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes#c2053096>

Pour chacune de ces plantes il existe une fiche édictée par le Canton pour donner les informations quant aux dispositions à prendre pour lutter contre.

** Plantes concernées :

Ailante glanduleux



© Patrice Descombes

Ambroisie



© ambrosia.ch

Berce du Caucase



© Rometsch

Buddléia de David



© Patrice Descombes

Bunias d'Orient



© Atelier Nature et Paysage

Impatiente glanduleuse



© Hintermann & Weber



© Atelier Nature et Paysage



© Atelier Nature et Paysage

Laurier-cerise



© Erwin Jörg

Renouées exotiques



© Erwin Jörg

Robinier faux-acacia



© Erwin Jörg

Sénéçon du Cap



© Erwin Jörg

Solidages américains



© Erwin Jörg

Sumac



© Atelier Nature et Paysage

Vergerette annuelle